

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL584

présenté par

M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaingne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement s'opposent à l'instauration du passe sanitaire, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme d'abord, ils déplorent les contradictions et la précipitation d'un Président de la République et d'un gouvernement qui, après avoir indiqué que le passe sanitaire ne serait jamais utilisé pour les actes du quotidien, changent d'avis et laissent 24 heures à l'Assemblée nationale pour étudier un texte instaurant une mesure qui va peser très lourd dans la vie de nos concitoyens. Cette méthode est démocratiquement inacceptable. Elle accentue la défiance des Françaises et des Français à l'endroit de la parole publique, fragilisant encore un peu plus un hypothétique succès de la campagne vaccinale mise en place dans notre pays.

Sur le fond ensuite, ils rejettent la vision utilitariste induite par le passe sanitaire, laquelle pousse les individus à se faire vacciner non pas pour contribuer au bien commun, selon une vision altruiste et fraternelle de la vaccination, mais parce que cela favorise les intérêts de chacun. Pis, avec ce passe sanitaire, nous nous apprêtons à entrer dans une société où le contrôle social de tous sur tous est rendu possible, ce qui est absolument contraire avec les idéaux de notre République sociale.

Les auteurs de cet amendement plaident pour un véritable renforcement de la campagne de vaccination, axée sur le déploiement des moyens de la puissance publique dans la ruralité et dans les quartiers populaires, là où les inégalités d'accès à la vaccination sont les plus importantes. Si ce nouvel élan ne suffisait pas à atteindre l'immunité vaccinale, alors la question de la vaccination obligatoire devra être posée dans le débat public.